

**Maître d'ouvrage :****GRAND CHAMBERY**106, allée des Blachères  
CS 82618  
73 026 CHAMBERY CEDEX**Maître d'œuvre :****ALP'ÉTUDES**ZAC du Grand Verger – Bât. INEDY  
89, Rue Amiral Daille  
73000 CHAMBERY**MARCHE DE TRAVAUX :****MISE EN SÉPARATIF, RENOUELEMENT DU RÉSEAU EAU POTABLE, ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS, GC ÉCLAIRAGE PUBLIC ET AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ AU NIVEAU DE LA MONTÉE DE LACHAT SUR LA COMMUNE D'ARITH****ENTREPRISES ADJUDICATAIRES :****Groupement SASU TPLM (mandataire) / SAS PETAVIT / SARL AILLON TP**

## AVENANT N°1 AU MARCHE AU MARCHE 240107

**ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ENTITE ADJUDICATRICE**GRAND CHAMBERY, coordonnateur du groupement de commande avec la commune d'Arith et le SDES  
106, allée des Blachères  
CS 82618  
73 026 CHAMBERY Cedex**ARTICLE 2. IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU MARCHE PUBLIC**Groupement d'entreprises TPLM / PETAVIT / AILLON TP représenté par :  
SASU TPLM  
780, route du Chéran  
73 340 LESCHERAINES**ARTICLE 3. OBJET DU MARCHE PUBLIC**Travaux de mise en séparatif, renouvellement du réseau eau potable, enfouissement des réseaux secs, GC éclairage public et aménagements de sécurité au niveau de la Montée de Lachat sur la commune d'ARITH :  
Lot 1 Réseaux humides et génie-civil réseaux secs

Référence du marché : 240107

Date de la notification : 24/07/2024

Délai d'exécution :

| Lot   | Délai (période de préparation comprise de 1 mois) |
|-------|---|
| LOT 1 | 6 mois  |

Montant initial du marché (indiqué à l'acte d'engagement) :

-Part Grand Chambéry :

|       | Montant EU (en € HT) | Montant AEP (en € HT) | Montant EP (en € HT) | Montant Total (EU + AEP + EP) (en € HT) |
|-------|----------------------|-----------------------|----------------------|---|
| LOT 1 | 171 907.80 €         | 190 912.50 €          | 235 825.00 €         | 598 645.30 €                            |

-Part commune d'Arith : 88 526 €HT

-Part SDES : 43 618 €HT

Soit un montant total du marché tous maîtres d'ouvrages confondus de 730 789, 30 €HT

**ARTICLE 4. OBJET DE L'AVENANT**Le présent avenant concerne les chapitres **Eau potable** (AEP) et **Eaux usées** (EU) du **Lot 1** du marché public.

Un réseau d'eau potable (acier Ø 20 mm) sous gestion GRAND CHAMBERY était présent sous le chemin privé de la parcelle n°1012. Il desservait jusqu'à présent 2 habitations et alimentait 4 abonnés. La vétusté de cette canalisation conjuguée aux projets de nouvelles constructions (2 recensées) a incité GRAND CHAMBERY à procéder au renouvellement de ce réseau et des branchements associés.

Profitant des travaux sur le réseau AEP, GRAND CHAMBERY a procédé à la mise en séparatif du réseau et des branchements unitaires présents également sous le chemin.

Ces travaux supplémentaires concernent donc à la fois le renouvellement sur 70 ml (10 ml pour les branchements) de la canalisation AEP et la mise en séparatif du réseau d'assainissement avec la création sur 70 ml d'un collecteur EU ; le collecteur unitaire migrant à terme en EP.

Ils impliquent par rapport au marché initial une augmentation des budgets des travaux AEP et EU et un accroissement du délai contractuel de réalisation des travaux.

**Cet avenant technique n'a pas d'incidence sur le chapitre eaux pluviales du marché.**

#### ARTICLE 5. DECOMPOSITION DES PRIX DE L'AVENANT

L'avenant se décompose donc de la manière suivante :

1. **Renouvellement de la conduite d'Eau potable (AEP) sur 70 ml et des branchements associés – Lot 1 – Chapitre Eau potable :**

**Coût : + 15 951.60 € HT** par rapport au Marché initial Lot 1 - Chapitre Eau potable (cf. DQE joint au présent avenant).

2. **Mise en séparatif de la canalisation unitaire et des branchements associés – Lot 1 – Chapitre Eaux usées :**

**Coût : + 16 382.75 € HT** par rapport au Marché initial Lot 1 - Chapitre Eaux usées (cf. DQE joint au présent avenant).

Soit un montant de l'avenant de **+ 32 334.35 € HT** (soit **+5.4%** des chapitres AEP + EU + EP du **Lot 1**).

#### ARTICLE 6. PRIX NOUVEAUX

Cet avenant n'entraîne pas de prix nouveaux par rapport au marché.

#### ARTICLE 7. PROLONGATION DE DELAIS D'EXECUTION

Ces travaux supplémentaires ont une incidence sur le délai pour chacune des tranches :

1. **Délai supplémentaire – Lot 1 :**

Le groupement disposera d'un délai supplémentaire de **4 semaines** pour réaliser les travaux supplémentaires liés au Lot 1.

#### ARTICLE 8. NOUVELLES CONDITIONS DU MARCHÉ

Du fait du présent avenant, les nouvelles conditions du **marché total**, sont portées à :

Part Grand Chambéry :

| LOT 1                                  | Montant EU<br>(en € HT) | Montant AEP<br>(en € HT) | Montant EP<br>(en € HT) | Montant Total (EU + AEP + EP) (en € HT) |
|--|-------------------------|--------------------------|-------------------------|---|
| Montant Marché                         | 171 907.80 €            | 190 912.50 €             | 235 825.00 €            | 598 645.30 €                            |
| Avenant n°1                            | 16 382.75 €             | 15 951.60 €              | 0.00 €                  | 32 334.35 €                             |
| <b>Montant total après Avenant n°1</b> | <b>188 290,55 €</b>     | <b>206 864,10 €</b>      | <b>235 825.00 €</b>     | <b>630 979.65 €</b>                     |

La part de Grand Chambéry est augmentée de 5,40% dans le cadre de son marché.

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent applicables.

**SIGNATURE DES PARTIES**

A .....  
Le .....

Le titulaire du marché,  
(signature)

A .....  
Le .....

Le représentant de la collectivité  
(signature)